



Harmonie
mutuelle



mgen



mmg



MNT



vyv



groupe
Arcade
vyv

SANTÉ ASSURANCES & RETRAITE - SOINS & ACCOMPAGNEMENT - LOGEMENT

GROUPE
vyv

POUR UNE SANTÉ
ACCESSIBLE À TOUS

Comment vous le santé ?

24 janvier 2025



Direction Expertise Règlementaire

DIRECTION DÉVELOPPEMENT COLLECTIF GROUPE

Document réservé à un usage interne uniquement

A la une

1 ACTUALITES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIVES

2 MON ESPACE SANTE VS DOCTOLIB

3 NOUVELLES PERSPECTIVES D'USAGE EN SANTE ET PROTECTION SOCIALE

ACTUALITES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIVES



Convention médicale

Les changements de tarifs depuis le 22 décembre 2024

La Convention signée le 21 juin 2024 prévoit des revalorisations tarifaires dont la date d'application s'échelonne jusqu'au 1er janvier 2026.

Pour les généralistes

● **G/VG = 30 €** | Consultation de référence du généraliste (Secteur 1 ou Secteur 2 OPTAM + Secteur 2 si tarif opposable)

● **C/V = 23 €** | Consultation du généraliste (Secteur 2 non OPTAM)

● **APC = 60 €** | Avis ponctuel de consultant du spécialiste (y compris en médecine générale)

● **COE = 54 € : 3 examens obligatoires avec certificat**

COD = 35 € jusqu'à 6 ans

COB = 30 € après 6 ans

Examens obligatoires de l'enfant

(Secteur 1, secteur 2 OPTAM ou secteur 2 tarif opposable)



Téléconsultation (pas de changement) : **TCG = 25 €** (secteur 1 et secteur 2 OPTAM) et **TC = 23 €** (secteur 2 non OPTAM)

Convention médicale

Les changements de tarifs depuis le 22 décembre 2024

Pour les spécialistes

Hausse des tarifs
2^e vague : été 2025



- **CDE = 54 €** | **Dermatologues** : consultation de dépistage du mélanome
- **CS = 32 €** | **Gynécologues médicaux et gériatres** : consultation de référence
- **CS = 50 €** | **Neurologues ou psychiatres** : consultation de référence
- **CEH = 39 € enfants de moins de 2 ans**
CEK = 35 € enfants de 2 à 6 ans
CEG = 31,50 € enfants de 6 ans et plus | **Pédiatres** : consultation de suivi
- **APC = 60 € APY = 67,50 € APU = 74 €** | **Avis ponctuel de consultant**
- **CS /VS = 26,50 €** | **Consultation de référence du spécialiste** (secteur 1, secteur 2 OPTAM ou secteur 2 tarif opposable)
- **C/V = 23 €** | **Consultation du spécialiste** (secteur 2 non OPTAM)

Laboratoire d'analyses médicales

Signature d'un accord le 20 décembre 2024 entre l'assurance maladie et 3 syndicats de biologistes médicaux

Cet accord précise les conditions de la mise en œuvre sur 2025-2026 du protocole signé en juillet 2023.

Augmentation en 2025 et 2026 de certaines cotations qui avaient été trop fortement baissées en septembre 2024.

Gel de la nomenclature jusqu'en décembre 2026. Aucun tarif ne sera ni baissé ni augmenté pendant cette période, quelle que soit l'évolution du volume des actes.



Engagement de l'Assurance Maladie à appuyer auprès du ministère de la Santé le déploiement demandé par les biologistes de nouvelles missions au service des patients. Les missions identifiées dans l'accord sont la participation :

- au dépistage du cancer colorectal par la remise des kits de dépistage, avec un objectif calendaire à fin 2025 ;
- à la vaccination avec des honoraires liés à l'acte identiques à ceux appliqués aux pharmaciens. Objectif calendaire : fin de l'été 2025 pour une effectivité dès l'automne 2025 ;
- au dépistage de la cystite aiguë, avec un objectif calendaire à fin 2025. Les parties s'engagent à soutenir l'accès direct auprès de la HAS et du ministère ;
- aux bilans de prévention aux âges clés de la vie, avec un objectif calendaire courant 2026.

Médicaments

Ordonnances sécurisées pour les analgésiques opioïdes

A compter du 1^{er} mars 2025, les médicaments contenant du tramadol ou de la codéine devront être prescrits avec une ordonnance sécurisée.

Le dosage, la posologie et la durée du traitement devront être rédigées en toutes lettres.

La dispensation ne pourra se faire que sur présentation d'une **ordonnance sécurisée**.

La durée de validité des ordonnances de médicaments contenant de la codéine sera réduite à **trois mois** comme pour le tramadol. Une nouvelle ordonnance sera nécessaire pour prolonger le traitement.

Les prescriptions établies avant cette date demeureront valables jusqu'à leur terme.

Ces médicaments doivent être délivrés par les pharmaciens dans les plus petits conditionnements possibles, adaptés à la prescription. Ces mesures concernent également la dihydrocodéine.



Objectif :

- *renforcer la sécurité d'utilisation de ces médicaments ;*
- *prévenir le risque de dépendance, de mésusage et de falsification d'ordonnance associé à ces médicaments.*

LFSS 2024

Les mesures en attente

Précarité menstruelle

Le remboursement des protections périodiques réutilisables annoncé à l'origine pour septembre 2024 est reporté d'1 an. Les assurées de moins de 26 ans bénéficieront d'une prise en charge à hauteur de 60% par l'assurance maladie et les bénéficiaires de la CSS d'une prise en charge à 100%. Cette mesure pourrait concerner 6,7 millions de personnes et aurait un coût pour les complémentaires de 62,3 M€ /an.

Expérimentation : activité physique adaptée

À titre expérimental et pour une durée de 2 ans, l'Etat peut autoriser le financement de la mise en place, par certaines agences régionales de santé, d'un parcours soumis à prescription médicale visant à accompagner les personnes traitées pour un cancer et en affection de longue durée (ALD).

Le parcours pourra notamment comprendre un ou plusieurs bilans de condition physique ainsi que de séances d'activité physique adaptée (APA).



Nomination de Yannick Neuder

Ministre chargé de la Santé et de l'accès aux soins

Yannick Neuder , né le 15 mars 1969 à Tullins en Isère, exerce au CHU de Grenoble en tant que cardiologue, où il est responsable du pôle thorax et vaisseaux.



Parcours politique :

1995 : conseiller municipal de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

2002-2019 : maire de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs

2014-2022 : président de la communauté de communes Bièvre Isère

2015 : conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes sur la liste de Laurent Wauquiez, vice-président délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation jusqu'en 2022

2022 : député « Les républicains » de la 7^e circonscription de l'Isère.

Fait marquant :

À l'Assemblée nationale, il se fait remarquer pour son implication dans les questions de santé, notamment son plaidoyer en faveur de la réintégration des soignants non vaccinés contre la Covid-19. Il exerce également la fonction de rapporteur général du budget de la Sécurité sociale. Le 23 décembre 2024, il est nommé ministre délégué chargé de la Santé et de l'Accès aux soins dans le gouvernement de François Bayrou, sous l'autorité de la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Catherine Vautrin.

PLFSS 2025

Les discussions reprennent : vers un vote avant fin février

Les députés examineront à partir du 3 février la version du texte issue du Sénat



Un équilibre politique de déséquilibres budgétaires

Le gouvernement du Premier ministre propose les orientations suivantes :

- *une gestion pluriannuelle des finances de la Sécurité sociale*
- *une augmentation de l'ONDAM pour soutenir les hôpitaux (3,6% au lieu de 2,8%)
1Md€ supplémentaire*
- *le rétablissement de la deuxième journée de solidarité (7 heures)*
- *le maintien des mesures sur la lutte contre la fraude*
- *la création d'une « taxe provisoire » pour les OCAM*

L'annonce est également faite sur l'abandon de la hausse du ticket modérateur initialement prévue sur les médicaments et consultations.

Le Premier ministre confirme également que la santé mentale sera la grande cause nationale en 2025 et annonce le remboursement intégral des fauteuils roulants pour les personnes handicapées dès 2025.

PLFSS 2025

La question des taxes : la FNMF se positionne

Éric Chenut, président de la Mutualité Française a réaffirmé son opposition à toute hausse de la taxe de solidarité additionnelle (TSA) sur les contrats de complémentaire santé.

Dans sa déclaration il dispose et critique une taxation jugée injuste qui pénalise les retraités et n'est pas légitime compte tenu des tensions budgétaires existantes.

Eric Chenut souligne que le déficit de l'Assurance Maladie, estimé à 14,6 Md€ pour 2024, résulte principalement :

- *du non-financement des mesures du Ségur de la santé (11,5 milliards d'euros).*
- *de l'absence de compensation des exonérations sociales (3,5 milliards d'euros).*



Désaccord avec l'idée de restitution: La Mutualité Française conteste les propos de la ministre Catherine Vautrin sur une restitution des hausses de cotisations appliquées en 2025. Selon Éric Chenut, ces ajustements tarifaires avaient été anticipés bien avant et n'intégraient pas les transferts de charges finalement annulés.

« Il n'y a pas d'argent à rendre » déclare Séverine Salgado, directrice générale de la Mutualité Française.

MECSS (*): répartition AMO/AMC

FNMF, France Assureurs et CTIP auditionnés

L'objectif est de **comprendre la place des organismes complémentaires dans la prise en charge des dépenses de santé.**

Le rapport devrait être disponible en **automne.**

Frais de gestion, hausse des tarifs, soutenabilité des cotisations seniors, aides, taxes, grande sécu, prévention, lutte contre la fraude, contrat responsable, impact du 100% santé...

Éric Chenut, président de la Mutualité Française, : « *La vieille idée de la Grande Sécu, sauf à accepter une augmentation significative des prélèvements obligatoires, je ne vois pas comment c'est finançable* »



(*) Mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale

PLF 2025

Les nouvelles orientations

Le texte a été adopté par le Sénat ce jeudi 23 janvier et transmis à l'Assemblée nationale ce jour. La commission mixte paritaire (CMP) devrait se tenir le 30 janvier et l'examen des conclusions de la CMP pourrait avoir lieu à l'Assemblée la semaine du 3 février.

- **Pour les fonctionnaires :**



- abandon des 2 jours de carence supplémentaires en cas d'arrêt maladie
- maintien de la réduction à 90% du taux d'indemnisation des rémunérations en cas d'arrêt maladie
- abandon du plafonnement de la rémunération journalière à 1,8 fois le SMIC
- maintien de l'exonération de la TSCA pour les contrats d'assurance de groupe souscrits au profit d'agents de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale au titre d'une protection sociale complémentaire couvrant le risque de prévoyance
- maintien du report de la PSC dans la Fonction publique d'Etat (jusqu'au 31 décembre 2026 pour les référencements applicables et jusqu'au 1 janvier 2026 en l'absence de référencement)

- **Pour les entreprises :**

- maintien de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises

MON ESPACE SANTE VS DOCTOLIB



Mon espace santé

15 millions d'utilisateurs en 3 années d'existence

- 1 assuré sur 5 a activé Mon espace santé depuis 3 ans
- 500 000 nouveaux utilisateurs chaque mois
- 4 millions d'assurés ont téléchargé l'appli
- 270 millions de documents alimentés sur les 12 derniers mois
- Plus de 50% des documents de santé sont envoyés aux patients dans Mon espace santé par les praticiens et établissements de santé

mon
ESPACE
SANTÉ



Mon espace santé

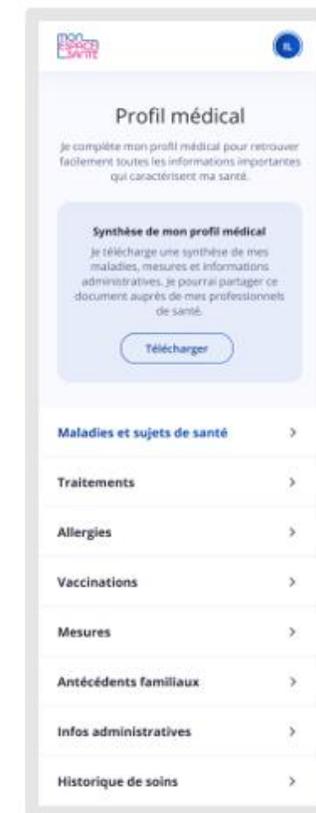
Le dossier médical

L'assuré peut consulter et alimenter son **profil médical** : antécédents médicaux, vaccinations, allergies, mesures de santé...

Ce carnet de santé virtuel permet aussi aux professionnels de santé d'accéder instantanément aux informations du patient et d'avoir un aperçu de l'état de santé de celui-ci.

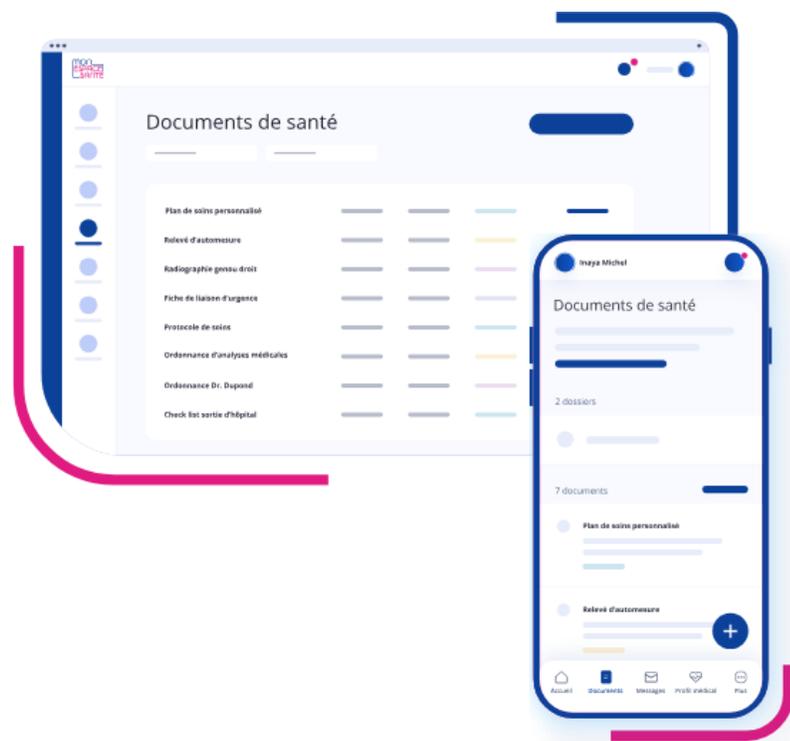
L'assuré peut également renseigner ses directives anticipées depuis la rubrique « entourage et volontés » de son profil médical.

Les profils des enfants sont directement rattachés à celui du parent.



Mon espace santé

Le dossier médical



Les **documents de santé** tels que des ordonnances, compte rendu d'hospitalisation, biologies... peuvent être consultés et alimentés par l'utilisateur ou ses professionnels de santé.



[Je m'identifie - Mon espace santé](#)

Mon espace santé

Le catalogue de service

34 applications et services référencés



Doctolib

Par DOCTOLIB

Doctolib vous permet de gérer votre santé plus simplement : • Accès aux disponibilités de profess...



Espace patient AP-HP

Par Assistance Publique - Hôpitaux de Paris AP-HP

L'espace patient AP-HP propose les services médico-administratifs en ligne de l'Assistance Publiq...



Dépist&vous

Par LIBER

Plateforme digitale pour le dépistage et la prévention des cancers



Maiia

Par CEGEDIM SANTE

Maiia, l'autre appli de prise de rendez-vous avec un pro de santé. Retrouvez sur Maiia les servi...



Mes médicaments chez moi

Mes médicaments chez moi

Par Groupe La Poste

Mes médicaments chez moi permet d'organiser la livraison de vos médicaments par facteur ou cours...



Tabac Info Service

Par CNAM

Cette appli gratuite vous fournit un accompagnement 100% personnalisé, transforme vos proches en ...



Vivoptim

Par Vivoptim Solutions

Vivoptim est un service d'accompagnement santé au quotidien qui vous permet de créer le programme...



Compte ameli

Par CNAM

L'application Compte ameli est un espace personnel et sécurisé pour les bénéficiaires de l'Assura...



Mémo Santé Enfant

Par MSA

Libérez-vous l'esprit ! Comptez sur Mémo Santé Enfant. Rendez-vous médicaux, bobos du quotidien...



VIDAL Ma santé

Par VIDAL

VIDAL Ma Santé, l'appli qui m'aide à intégrer mes traitements dans ma vie quotidienne

Mon espace santé

Le catalogue de service

Les évolutions prévues :

Les services référencés pourront proposer aux usagers d'échanger, de manière fluide et sécurisée, leurs données dans Mon espace santé.

Concrètement, **l'utilisateur pourra choisir d'une part de stocker dans Mon espace santé ses données provenant de différentes sources** (applications, sites internet, dispositifs médicaux, objets connectés, etc.) et d'autre part, de partager les données de son profil Mon espace santé avec les services numériques du catalogue.

Exemple : une personne qui utilise une application qui collecte les données issues d'un objet connecté (balance, tensiomètre, capteur de glycémie...) pourra décider de stocker automatiquement ses mesures dans Mon espace santé. C'est ainsi facile de les partager avec les professionnels de son équipe de soin.

L'utilisateur pourra aussi choisir d'utiliser les données stockées dans Mon espace santé avec un service référencé.

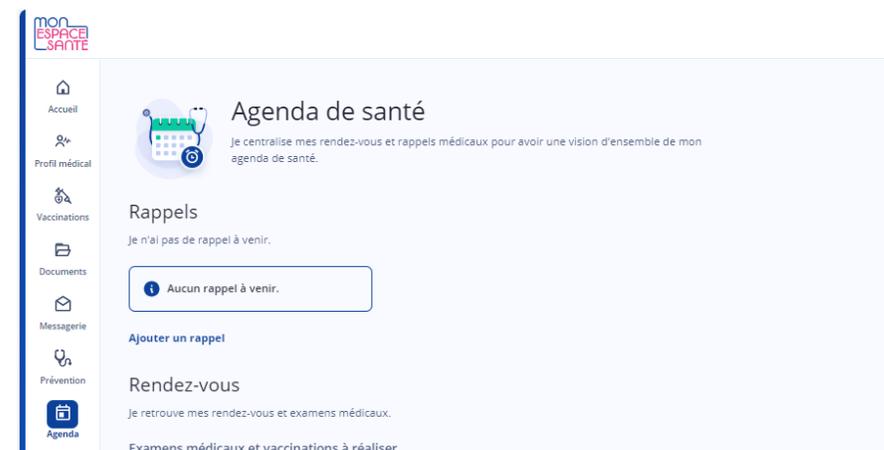
Exemple : lors d'un séjour hospitalier, il pourra récupérer simplement la synthèse de son profil médical pour l'utiliser dans le portail de l'établissement référencé dans Mon espace santé, afin que sa prise en charge soit plus rapide et plus efficace.

Mon espace santé

L'agenda médical

L'agenda médical permet à l'assuré de retrouver **consolider** en un seul endroit l'ensemble de ses **événements de santé** : rendez-vous médicaux, hospitalisations, rappels d'examens et consultations de prévention, rappels de vaccination... en lien avec son parcours de soins.

L'agenda ne sert pas à prendre de rendez-vous, il permet de **représenter chronologiquement les événements** passés et futurs.



Des notifications personnalisées seront envoyées par mail ou par « push » afin de rappeler les examens de prévention, les vaccinations et les dépistages que chacun peut faire.

Doctolib

Les chiffres

Imaginée dès 2013, la plateforme gratuite de prise de RDV médicaux en ligne compte 2 900 employés.

Doctolib est présent dans plus de 30 villes en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas.

Depuis 2019, Doctolib propose un service de téléconsultation.

Doctolib en Europe

390 000

soignants

90M

de patients

2 900

salariés en France, en
Allemagne et en Italie et
aux Pays-Bas

30M

de téléconsultations
réalisées

7M

de documents partagés en
toute sécurité



Doctolib

La polémique

Le futur onglet « santé » de la plateforme de RDV médicaux en lignes, qui sera lancé en 2025, est-il un complément ou un concurrent du « carnet de santé numérique » ? Sa dénonciation, de l'intérieur même du ministère de la Santé, crée la controverse.

[Article Sud Ouest](#)

« Le lieu de référence de l'hébergement des données de santé, c'est le service public, avec « mon espace santé » [...] et il y a une vraie ambiguïté à en proposer un autre », insiste auprès du « Monde » Thomas Fatôme, le directeur général de l'Assurance maladie qui attend une « clarification » de Doctolib car « il ne doit pas y avoir de concurrence »

[Article Le Monde](#)

Doctolib a annoncé fin novembre les nouveautés qui apparaîtront sur son site au cours de l'année 2025. Parmi elles, l'annonce d'un onglet baptisé « santé », pour regrouper les informations d'un patient et « faciliter les échanges » avec les professionnels de santé. Un outil présenté comme « complémentaire » au coffre-fort numérique proposé par les pouvoirs publics à chaque assuré social sous le nom « mon espace santé », qui compte 15 millions d'utilisateurs. Complémentaire ou concurrent ? Toute la question est là.

Les utilisateurs de l'application pourront « rassembler (dans Doctolib) toutes leurs informations de santé, leurs antécédents, leurs traitements, leurs allergies, leur carnet de vaccination... », a annoncé le patron de Doctolib Stanislas Niox-Chateau. « Il leur suffira d'un clic pour les partager avec leurs soignants, pareil avec celles de leurs proches. Des rappels de prévention personnalisés y seront bientôt aussi disponibles », a-t-il ajouté.

[Article Le Monde](#)

Doctolib

Vers un tiers-payant sur la part complémentaire ?

La plateforme a annoncé mi-décembre le lancement en février d'une solution de garantie de paiement sur la part complémentaire des soins facturés en tiers payant.

Objectif : sécuriser la pratique du tiers payant intégral et contenir le risque de rejets de paiement sur la part complémentaire.

Ce dispositif devrait permettre aux professionnels de « *vérifier en temps réel les droits de leurs patients* », de « *connaître le montant couvert, communiqué directement par la complémentaire santé au moment de la facturation* », d'« *être assurés de la prise en charge pour chaque facture* » et de « *sécuriser leurs revenus* ».

A suivre...

[Le Quotidien du Médecin](#)



IA EN SANTE ET PROTECTION SOCIALE



De nouveaux défis dans le monde de l'assurance

Ce qui vous attend !

Contexte :

- **Irruption spectaculaire de l'intelligence artificielle générative (IAG)** fascinent autant qu'elles effraient
- **Définition générale** : l'IA désigne des algorithmes dont « *les instructions à exécuter ne sont plus programmées explicitement par un développeur humain* », mais « *sont en fait générées par la machine elle-même, qui « apprend » à partir des données qui lui sont fournies.*
- **Utilisation étendue de l'IA** : L'IA trouvent de nombreuses applications dans le domaine de la santé et l'assurance (diagnostic, traitement et prévention des maladies etc....).
- **Utilisation massive des données (big data)** : Le développement et l'usage des technologies d'IA nécessite l'accès à un nombre croissant de données et en particulier de données de santé. Mouvement de numérisation et de massification des données de santé encouragé par les acteurs publics et privés.



De nouveaux défis dans le monde de l'assurance

Ce qui vous attend !

Contexte :

- **Volonté d'encadrement et de maîtrise par les pouvoirs publics** du développement de l'IA et de l'usage des données de santé.
- **Définition juridique et commune depuis l'IA Act** : Le règlement européen sur l'IA ou IA Act/AI Act publié au JOUE du 12 juillet 2024, est la première législation générale au monde sur l'IA et vise à encadrer le développement, la mise sur le marché et l'utilisation de systèmes d'IA, qui peuvent poser des risques pour la santé, la sécurité ou les droits fondamentaux. Ainsi l'IA dispose d'une définition juridique large, basée sur la finalité et sur les attributs techniques du système :
 - « un système automatisé qui est conçu pour fonctionner à différents niveaux d'autonomie et peut faire preuve d'une capacité d'adaptation après son déploiement, et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, déduit, à partir des entrées qu'il reçoit, la manière de générer des sorties telles que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions qui peuvent influencer les environnements physiques ou virtuels »



De nouveaux défis dans le monde de l'assurance

Les différents types d'IA

L'IA dite « symbolique » : s'appuie sur l'automatisation d'un processus de déduction à partir de règles logiques préétablies. On les désigne fréquemment sous le nom de « systèmes experts », car ils exploitent une base de connaissances afin de résoudre des problèmes spécifiques dans un domaine spécifique

L'IA basée sur les données, ou apprentissage automatique, également appelée machine learning : l'IA emploie des modèles mathématiques qui visent à partir de données d'entrée, à apprendre et, en utilisant des algorithmes d'apprentissage, à prédire des résultats (IA générative)

Perfectionnement de l'apprentissage automatique, ce qu'on appelle le « deep learning » est un sous-ensemble du machine learning qui utilise des structures algorithmiques spécifiques appelées réseaux neuronaux, calquées sur le cerveau humain. Chaque « neurone » est une fonction mathématique qui ajuste ses paramètres au fur et à mesure de l'entraînement.

De nouveaux défis dans le monde de l'assurance

Impacts de l'IA dans nos métiers

- IA Act pour les nuls
- Les solutions d'IA générative créée par les organismes complémentaires d'assurance
- L'IA révolutionne et transforme le secteur de l'assurance et le courtage
- L'IA percute le quotidien des collaborateurs
- La responsabilité juridique de l'IA?
- Santé digitale et IA
- Comment les médecins européens perçoivent-ils l'IA en santé ? ...



Contact:

Nicolas MOREL

Direction Expertise Règlementaire

nicolas.morel@groupe-vyv.fr